This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

F
1026
.B61
1861

A 404508

Bibaud, Jeune,
(Maximilien)

Tablettes
HISTORIQUES
canadiennes
modelées sur
l'abrégé chrono-
logique.
du
Président Henaut.
Deuxième édition
1861

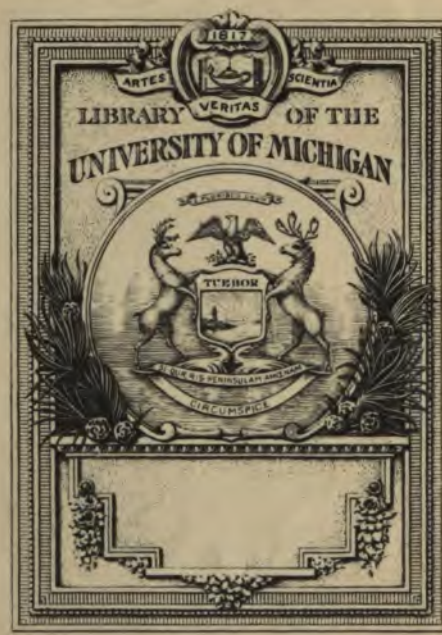
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1.7

F
1026
.B61
1861

# TABLETTES HISTORIQUES CANADIENNES

MODÉLÉES SUR

## L'ABREGE CHRONOLOGIQUE

DU PRÉSIDENT HÉNAUT.

PAR

LE PROFESSEUR BIBAUD, Jeune, L. L D.

MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIETE HISTORIQUE DE L'ETAT DU MICHIGAN, ETC.

*Un citoyen veut savoir par quels degrés le gouvernement a changé de forme, quels ont été les droits et les usurpations des différens corps, etc.*—VOLTAIRE.

DEUXIÈME ÉDITION.

Montréal:

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT ET COMPAGNIE,

22, RUE ST. VINCENT.

1861.

Lib. Comm.
Ducharme
5-17-44
50307

# AVANT-PROPOS.

Les principes qui nous dirigent dans ce travail sont les mêmes qui ont guidé l'illustre magistrat mentionné au titre de l'ouvrage. Malgré le titre d'*Abrégé Chronologique*, un peu décevant peut-être, Hénaut se proposait rien moins que d'écrire un canon chronologique. Il avait l'esprit trop étendu pour tendre à un tel but. Mais son titre vient de ce qu'il se proposait non une histoire littéraire, mais un tableau dans lequel le travail réel consistait à découvrir l'origine de chaque institution de la monarchie et de rapporter sous des dates qui pouvaient être quelquefois un sujet de discussion, des faits ou des incidens qui peuvent éclairer l'histoire spéciale, par exemple l'histoire de la féodalité, quand il cite un hommage rendu à un roi de France par un empereur d'Allemagne en qualité de vassal du premier pour certaines terres. Pourvu que l'historien ne commette point d'anachronismes, ce qui arrive, quand il se trompe d'un grand nombre d'années ou quand la date qu'il adopte est en contradiction avec d'autres dates connues et conduit à des inconséquences, la chronologie n'est essentielle que dans un *canon* chronologique qui, encore, malgré ce nom, qui équivaut à celui de règle, n'est le plus souvent que le système conjectural d'un chronologue, telle la chronologie de Newton, ou celle du chevalier Marsham, ou encore celle du P. Pétau. C'est bien pour cela que, dans le discours sur l'histoire universelle, Bossuet avertit qu'il ne s'attachera à aucun système de chronologie. L'application minutieuse de la chronologie à tous les faits même non organiques de l'histoire, est en effet une étude bien stérile pour l'histoire en général et même pour la nôtre en particulier. Je lis dans le Cromwell de Gregorio Leti que le poète Milton, secrétaire et historiographe du Protecteur, recule ou avan-

ce très souvent d'une année les évènemens. Un de nos historiens, W. Smith, bien qu'il occupât aussi bien que Milton, une charge qui lui permettait d'être l'homme le mieux renseigné, fait de même pour les actes de la législature dont il était le greffier ; et cela devient de conséquence quand, en renvoyant l'*Habeas Corpus* à 1785, il l'attribue au Lieutenant Gouverneur Hamilton, tandis qu'il est dû à Sir Haldimand. La vraie date de l'érection du siége de Québec est 1674 ; 1670 se retrouve encore cependant dans presque tous les ouvrages et même dans des tableaux écrits récemment en Canada. Quand la fameuse *Magdelon* de Verchères repoussa-t-elle les Iroquois du fortin de ce bourg ?.. C'est en 1692. Cependant, sa propre relation porte 1696, et le Dictionnaire des Siéges et Batailles, 1697. Ce fut en 1661 que Pierre Boucher alla en France, mais l'Encyclopédie Biographique d'Appleton indique 1664, et la nouvelle Biographie Universelle Portative, 1665. La charte des Cent Associés est de 1627 ; M. l'abbé Langevin la renvoie cependant à 1628. Toutes les biographies qui parlent de notre célèbre marin Vaudreuil, le donnent comme fils du premier gouverneur, quoiqu'il ne fût que son petit fils ; et bien qu'on ait la preuve en Canada que le dernier gouverneur vivait encore en 1767, les autorités les plus compétentes, voire même l'Armorial de France, le font à l'unanimité mourir en 1764. Après cela, ne peut-on pas demander à ceux qui passent leur vie à redresser ces dates erronées de quelle utilité sera le trouble qu'ils se donnent. Les recherches minutieuses d'une société obscure du Canada, non sur des faits, mais sur les circonstances secondaires de faits (1) qui, eux-mêmes n'ont qu'une importance locale, feront elles assez de bruit

(1) Le Comte de Boulainvilliers dit dans ses Mémoires sur le Gouvernement de France, qu'on peut reprocher au P. Daniel dix mille erreurs ; c'est beaucoup, mais heureusement la plupart de ces erreurs sont aussi indifférentes que les vérités qu'il aurait mises à la place ; car qu'importe que ce soit l'aile droite ou l'aile gauche qui ait plié à Monthiéry. Qu'importe par quel endroit Louis le Gros entra dans les mâzures du Puizet. Un citoyen veut savoir par quels degrés le gouvernement a changé de forme, quels ont été les droits des différens corps de l'état, etc. VOLTAIRE.

dans le monde pour prévaloir contre les ouvrages qui ont cours dans la république des lettres? Ne peut-on pas leur dire comme le chancelier Bacon à certains ergoteurs du moyen-âge, qu'ignorant autant l'histoire de la nature que celle de leur temps, avec un peu de matière et comme en agitant une navette, ils produisent avec beaucoup de labeur les toiles qu'on trouve dans leurs livres. Que si l'esprit humain demeure dans les choses il peut s'avancer solidement, mais que si, comme l'araignée en faisant sa toile, il tire tout de lui-même, il pourra faire pourtant un travail surprenant, mais frivole et inutile quant à l'usage. Qu'enfin la dignité des choses est au dessus de celle des mots. " J'ose leur demander, dit Frédéric le Grand à des hommes de cette trempe, dans son écrit sur la littérature allemande, si l'étude de la chronologie est ce qu'il y a de plus utile dans l'histoire, si c'est une faute irrémissible de se tromper sur l'année de la mort de Bélus, sur le jour où le cheval de Darius se mettant à hennir éleva son maître sur le trône de Perse, sur l'heure où la bulle d'or fut publiée,—si ce fut à six heures du matin ou à quatre de l'après midi. Pour moi, je me contente de savoir le contenu de la bulle d'or, et qu'elle a été promulguée l'an 1556. Ce n'est pas que je veuille excuser les historiens qui commettent des anachronismes; j'aurais cependant plutôt de l'indulgence pour les petites fautes de cette nature que pour des fautes considérables, comme celles de rapporter confusément les faits, de ne point développer avec clarté les causes des évènemens, de négliger toute méthode, et de s'appesantir longuement sur les petits objets, et de passer légèrement sur ceux qui sont les plus essentiels." On voit que les grands hommes ne sont pas du sentiment de notre regretté antiquaire Jacques Viger, et encore moins de celui de ses successeurs, car, il faut le dire, ce citoyen a été un homme précieux; ses travaux minutieux ont eu leur utilité, et ne peuvent nuire qu'entre les mains de ceux qui, s'éloignant de la modestie de celui qui a glané ces matériaux informes et sans suite, a voulu, au grand péril de sa réputation, les imposer comme source unique et comme modèles à

tous les écrivains. Mais on ne peut s'employer avec trop de zèle pour empêcher de faire école aux gens qui, tout en déployant une ignorance décourageante de l'ensemble de notre histoire, substitueront dans un même mois le 13 au 15 sans raison plausible, et ne se contentent pas qu'on leur dise que Mgr de St. Vallier est arrivé à Québec à telle date, si on ne leur dit en même temps à quelle date il a quitté Paris où une autre ville, à quelle date il s'est embarqué dans tel port, à quelle il a passé telle île du Golfe St. Laurent, etc. Mais rien ne prouve mieux la futilité de pareilles recherches que les erreurs qu'ils commettent eux-mêmes sur les détails de l'histoire, qui ont été pourtant leur seule préoccupation. Pour ne parler que de celles du Commandeur Viger, de quel droit celui qui dit que Mgr. Denaut est le seul évêque de Québec non inhumé dans sa cathédrale, qui substitue dans un établissement les Frères des Ecoles Chrétiennes à l'Institut de St. Viateur, ou qui se trompe considérablement sur le chiffre des demoiselles qui ont fréquenté la Congrégation de N. D. pourra-t-il reprocher à M. l'abbé Langevin de dire que l'établissement des Dames du Sacré Cœur a été fondé en 1842 *à St. Vincent de Paul*?.... Si M. Langevin n'est pas excusable, le Commandeur Viger l'était encore moins. Si celui-ci était excusable, M. Langevin l'est encore plus, puisqu'il est moins particulier; tant il y a que l'histoire est comme la matière ; pour peu qu'on dissèque les faits généraux pour descendre dans les détails, l'histoire tend à l'infini, et moins on groupera les faits, pour devenir chroniqueur, plus on se trompera souvent. Ces considérations préliminaires m'ont paru de quelque importance.

BIBAUD.

---

## CANADA.

Ce mot vient, selon les uns, d'un mot sauvage qui signifie *amas de cabanes*, et selon d'autres, d'un mot espagnol qui signifie *pays où il n'y a rien*. Le Canada est

borné au Nord par la Nouvelle-Bretagne, à l'Est par le Golfe St. Laurent, au Sud-Est par le Nouveau-Brunswick, au Sud et à l'Ouest, par les Etats-Unis d'Amérique. Aubert, Verazzani, Cartier, y trouvèrent des peuples doux, qui n'existaient plus du temps de Champlain, qui fonda Québec et à proprement parler, la colonie. C'est sans doute à ces peuples qu'appartiennent les ossemens et squelettes entiers qu'on vient de retrouver sur les versans de la montagne, anciennement appelée Mont-Royal. On les trouve mêlés à des fragments de vases, de calumets, etc. De 1612 à 1627, la Nouvelle France fut gouvernée par des Vices-Rois, propriétaires, en quelque sorte, du pays ;— de 1627 à 1663 par une Compagnie propriétaire, qui y établit le régime féodal. Elle était aidée, pour la justice, par le Grand-Sénéchal, qui nommait des Lieutenans-Généraux ès Sénéchaussés de Québec et Trois-Rivières ; le bailli de l'île de Montréal était nommé par les seigneurs du lieu.

En 1663, la Compagnie, affaiblie par la mort de Richelieu, fut obligée de rendre le pays au Roi, qui y établit ce qu'on a appelé le gouvernement civil. Le Grand Sénéchal fut remplacé par un Intendant Royal, qui remplissait dans le Conseil Souverain, créé par édit de 1663 même, les fonctions du premier Président dans les Parlemens de France, en vertu de la Déclaration de 1675. Il avait la haute main sur la justice, la police et les finances du pays. Depuis la conquête en 1759 pour le gouvernement de Québec, en 1760, pour le reste du Canada, jusqu'au traité de 1763 et au-delà, le pays conserva à peu près son ancienne organisation, à cela près que, les hommes de loi ayant émigré pour la plupart, les fonctions judiciaires furent confiées aux officiers supérieurs de l'armée conquérante ; mais les Procureurs-Généraux et Greffiers furent Canadiens, et les prêtres firent les fonctions d'assesseurs dans le nouveau tribunal suprême, auquel le nom de Conseil Supérieur continue d'être attribué même dans l'Ordonnance organique du général Murray. (1) Les jugements étaient bâsés sur la Coutume

(1) " N'ayant rien tant à cœur que de rendre une prompte et bonne justice

de Paris. L'expression de *règne militaire* attribuée à cette époque par tous les annalistes depuis Labrie et Viger (*dans la Bibliothèque Canadienne* ) Jusque à l'abbé Langevin en passant par M. Garneau, est donc une dénomination décevante et trompeuse, dont ce dernier a surtout abusé étrangement. On ne peut réclamer trop fortement contre l'empire des mots et l'oubli des choses dans l'histoire ; du reste, Jacques Labrie avoue que l'ordre de choses établi alors, valait beaucoup mieux que le système qui fut honoré de la dénomination de gouvernement civil à la fin de 1763 ou en 1764. On voulut nous imposer les lois d'Angleterre Un de nos tribunaux l'a nié récemment ; mais heureusement que leur compétence ne s'étend point à décider les points historiques ! D'ailleurs l'ancienne Cour des Plaidoyers Communs était plus près des évènemens ; or, elle a parlé comme l'histoire. La Nouvelle France fut morcelée et partie fut érigée en Province de Québec, gouvernée par un Capitaine-Général et Vice-Amiral, aidé d'un Conseil Législatif. Lord Amherst avait respecté la division du Canada en trois gouvernemens ; celui des Trois Rivières fut désormais supprimé pour la seule raison qu'il ne s'y trouvait pas un nombre suffisant de sujets protestans pour remplir les fonctions de juges à paix, et on forma les deux Districts de Québec et Montréal. Cugnet avait été Procureur-Général sous le règne dit *militaire*, et sous le gouvernement *civil*, les Canadiens ne pouvaient être avocats. L'acte réparatoire de Québec ou de 1774 nous rendit nos droits civiques et nos franchises. En 1791, le Canada, divisé en deux provinces, reçut une constitution qui semblait modélée sur celle d'Angleterre. Elle fut suspendue en 1838, les deux provinces réunies et un cabinet établi, lequel a constitué un gouvernement dit responsable (*le plus mauvais que nous ayons eu depuis les jours de l'Intendant Bigot*) dont les principaux ministres sont, le Procureur-Général, ou ministre de la justice, le Secrétaire Provincial, qui ressemble au Chancelier ou au

---

aux habitants de notre Gouvernement, nous avons à cet effet établi une *Cour et Conseil Supérieur* dans la dite ville de Québec, conformément à l'article 42 de la capitulation du Canada."

Garde des Sceaux, l'Inspecteur Général des Comptes, qui se fait appeler maintenant ministre des Finances, et le Receveur-Général, comme en Angleterre, les lords de la Trésorerie,—le Commissaire des Terres de la Couronne et le ministre de l'Agriculture. Le Haut et le Bas-Canada demeurant, malgré l'Union, séparés en deux zones différentes quant aux institutions, quelques postes ministériels sont remplis par deux personnes, ainsi chaque section de la Province a son Procureur Général. Aucune de ces charges ne détermine qui est premier ministre ; mais c'est ordinairement, comme en Angleterre, celui qui est appelé à former une administration qui est ministre dirigeant, quel que soit son portefeuille.

## II.

## Etymologies Topographiques.

*Lac Champlain.*—Il tire son nom de notre fondateur ; mais il a été appelé aussi Lac des Iroquois, et en sauvage, *Gaouaderi-Guarunte*, ou *les lèvres du pays*, et encore *Petaouabouque* ou *alternation d'eau et de terre*, dit le R. P. Martin de la Compagnie de Jésus.

*Rivière de La Chaudière*, près de Québec, tout aussi bien appelée par Champlain, *Rivière Bruyante.*—Il ne faut pas la confondre avec le Sault de la Chaudière, en sauvage *Asticou*, sur l'Ottaoua.

*Anse de la Famine*, en sauvage *Kaihohaigue*, lieu où le Gouverneur de La Barre reçut la loi des Cantons Iroquois, en conséquence de la pénurie où se trouvait son armée par son peu de prudence.

*Baie de Gaspé*, ou Gachepé nom sauvage selon Lescarbot. Aubert y enleva des indigènes, qu'il conduisit en France. Sous la domination anglaise, on tenta d'établir ce pays au moyen de l'immigration des Etats-Unis et des Iles Britanniques. George III, y érigea deux seigneuries, On lui donna le nom de Province, et elle eut un Lieutenant-Gouverneur. Ces établissemens ayant peu réussi en partie à cause de l'âpreté du pays, la Gaspésie, dont le Récollet Chrétien Leclerq a écrit l'histoire, n'a plus

été que le District de Gaspé. Nous connaissons trois gouverneurs particuliers de la Province de Gaspé, le colonel Cox, François Le Maistre, et Alexander Forbes.

*Lac Huron.*—Le P. Hennepin l'appelle Lac d'Orléans et Champlain, Grand Lac ou Mer Douce indifféremment. (*Notes sur Bressani*).

*Cap du Massacre* ou de la Victoire, en huron, *Onthrendeen* selon Sagard, est à une lieue plus haut que Sorel, et est ainsi appelé en mémoire d'une victoire remportée sur les Iroquois par Champlain et ses alliés en 1610. Il est indiqué sur la carte de La Poterie.

*Lac Ontario*, *Ouentaronius* du P. Ducreux, fut aussi appelé Lac St. Louis et Lac Frontenac. Les Iroquois l'appelaient *Kanadario* ou *beau lac.* (*Notes sur Bressani.*)

*Ile d'Orléans*, appelée Ile de Bacchus par Jacques Cartier, à cause des ceps de vigne qu'il y rencontra. On vient de nous donner en Anglais, une histoire de cette île.

*Rivière Richelieu*, d'abord *Rivière des Iroquois.*—Cartier donna aux Rapides le nom d'*Achelai*, et trouva près de là la bourgarde d'*Achelacy.* Il y a eu deux forts Richelieu, le premier construit par Champlain dans l'Ile de Ste. Croix en 1634, à 15 lieues de Québec, et l'autre par le chevalier De Montmagny, à l'entrée de la rivière, en 1642. Le Marquis de Tracy le rebâtit ou le fit réparer.

*Lac des Deux Montagnes.*—Champlain l'avait appelé *Lac Soissons*, en l'honneur du prince qui fut notre Vice-Roi.

*Lac Supérieur.*—Le P. Hennepin l'appela *Lac Condé*, et le P. Allouez, *Lac Tracy.* Ce sont des souvenirs du prince de Condé et du Marquis de Tracy.

*Lac Ste. Claire.*—Le P. Ducreux l'appelle *Lac des Eaux de Mer.*

*Rivière St. Charles* ou *Rivière Ste. Croix* de Jacques Cartier, fut ainsi baptisée par les PP. Récollets en l'honneur de Charles des Bouis, Grand Vicaire de Pontoise, leur bienfaiteur. Sagard dit, qu'en Montagnais, on l'appelait *Cabire-Coubat à raison qu'elle tourne et fait une pointe.*" (*Notes sur Bressani.*)

*Golfe St. Laurent.*—Herrera dit qu'il a porté le nom

de Golfe des Trois-Rivières. Le fleuve St. Laurent a été appelé *Ladauanna* en sauvage, si l'on en croit le poète Adam Kidd. M. Garneau, puis sir William Logan ont appelé *Laurentides*, les monts qui le bordent.

*Lac St. Pierre.*—Il est appelé *Lac d'Angoulême* par Thévet et Hackluyt.

*Rivière St. Maurice*, autrefois nommée fleuve des Trois-Rivières par Champlain à cause de ses trois embouchures.

# III.

# Gouvernement Civil du Canada.

## CATALOGUE DES GOUVERNANS.

### TENTATIVES D'ÉTABLISSEMENT.

Jean François de La Roque, Chevalier, Seigneur de Roberval, Lieutenant et Gouverneur pour François I, (1540.)

Troïllus du Mesgouets, Marquis de La Roche et de Koëttarmoal, (non de Kottenmeal) Vicomte de Trévarez etc., Lieutenant-Général et Gouverneur pour Henri IV, (1598.)

Le Capitaine Chauvin.

Le Commandeur de Chatte, Lieutenant-Général et Gouverneur.

Pierre Du Gua, Sire de Monts, Lieutenant-Général pour le Roi (1603.)

## VICE-ROYAUTÉ.

### DE 1612 A 1627.

Charles de Bourbon Comte de Soissons.

Henri II, prince de Condé (Novembre 1612).

Ponce de Cardaillac de Thémines, suppléant en 1616 (1)

Le Prince de Condé, rétabli dans sa charge.

Le Maréchal Duc de Montmorency. (1620).

Henri de Lévy, Duc de Ventadour.

Samuel de Champlain notre vénérable fondateur, avait eu des commissions de lieuteuant au pays de tous ces Vices-Rois, y compris le Maréchal de Thémines qui, de la sorte, au lieu d'être lieutenant comme le veut la Société de Montréal, avait au contraire un lieutenant.

J'ai dit dans ma première édition que le Duc de Ventadour ne s'appelait pas Lévis comme le nomme la société. Elle croit me répondre victorieusement en citant en sa faveur mon Panthéon Canadien ; mais qui ne voit que dans un dictionnaire historique, il n'est pas d'usage de mettre sous différens noms les individus d'une même maison et qu'on choisit le plus moderne. Dans les Annales au contraire, il y aurait un grand inconvénient à ne pas adopter l'orthographe de chaque siècle. Tricline de *Carbonel* ne s'appelle point de *Charbonnel*, Philippe le *Bel* et *Isabeau* de Bavière ne s'appelent ni

---

(1) Ce sont là les noms que ce gouverneur porte sur la liste des maréchaux de France imprimée à la page 143 du Nouveau Dictionnaire Historique publiée à Caën en 1779. La Société Historique de Montréal dit qu'il obtint de la reine régente durant la prison du prince de Condé, une commission de Lieutenant de Roi en la Nouvelle-France, sans trop comprendre sans doute, ce que signifie cette charge. Elle était inférieure à celle même de Gouverneur particulier. Par exemple le chevalier de Longueuil fut Lieutenant de Roi à Québec, avant que d'être Gouverneur des Trois-Rivières. Il y avait trois charges dans chacun des Gouvernements, le Gouverneur, le Lieutenant de Roi et le Major de Chef-Lieu ; le Gouverneur avait dans l'armée le rang de Colonel, et le Lieutenant de Roi, titre que le docteur O'Callagham traduit à son aise par celui de Lieutenant-Gouverneur, celui de Lieutenant-Colonel. M. l'abbé Langevin, avant de copier le *Lieutenant de Roi* de la Société, aurait bien dû considérer d'abord si elle n'était point en contradiction avec elle-même, car si elle ne le fait que lieutenant de Roi à la page 106, elle l'en dédommage bien à la page 119, ou elle le dit Lieutenant-Général. Le Dictionnaire de Chaudon et Délandine, de l'aveu de la dite Société dans l'*Ovdre* du 7 Octobre 1859, porte que Thémines fut fait Maréchal par Louis XII, au siége de Montauban. Il ne le fut donc pas, comme elle l'avance dans sa Liste de Vice-Rois, après avoir arrêté le prince de Condé au milieu du Louvre. " Il fut arrêté le 1er Septembre 1616 au milieu du Louvre par Thémines, qui fut alors nommé Maréchal de France" lisons-nous à la page 106 de la seconde livraison des Notes de la société.

Philippe le Beau ni Isabelle. Il y aurait néologisme à appeler Butler les *LeBoteler* d'Irlande pour les temps où en Angletere, le langage des grands était le français. De même dans les documens officiels du temps du Duc de Ventadour, on lit *Lévy* et non Lévis.

La société, s'éloignant cette fois, je dois le dire, des idées du Commandeur Viger, qui goûtait mon système de Vice-Royauté (1) ne s'arrête pas au même point que nous, et nous donne sept autres Vices-Rois, savoir, Richelieu, le Duc de Brézé, le Duc de Damville, le Marquis de Feuquières, le comte d'Estrades, le Maréchal d'Estrées et le Maréchal de Cœuvres. Voyons si ce système est soutenable. D'abord quant au cardinal et au Duc de Maillé-Brézé, la société se réfute elle-même puisqu'elle convient à la page 110, que le duc de " Damville " fut nommé à la place du Duc de Ventadour, celui-ci s'étant " *démis volontairement en suppliant le Roi d'y pourvoir de quelque personnage qui s'en pût dignement acquitter*" et que le marquis de Feuquières dont elle fait un simple lieutenant de compagnie, (2) fut nommé le 30 Août 1660 *à la place du duc de Damville.* Je sais bien que la société n'a pas dit expressément que Richelieu et Brézé eussent la charge de Vice-Roi ; mais elle leur a donné un cadre, et elle a dit : *le Cardinal de Richelieu comme Grand-Maître, Chef et Surintendant Général de la Navigation et Commerce de France, exerçait* évidemment *dans les colonies la même autorité.* Il ne s'agit plus pour elle que de faire concorder cette doctrine avec la Charte de la Compagnie des Cent, par laquelle celle-ci reçoit le pays en toute seigneurie, propriété et justice,— propriété dont elle se prévalut, par exemple, en expulsant le Sieur de Caën de sa baronnie du Cap Tourmente, qui lui avait été accordée par le monarque ou par les Vices-Rois. Je me trompe, il s'agit aussi de nous faire participer à cette évidence qu'il était expédient de nom-

(1) Cela donne raison à la société, quand elle réclamait contre l'assertion de l'*Ordre*, que j'aurais eu une vive dispute avec le Commandeur au sujet des Vice-Rois.

(2) Comme elle le fait aussi venir en Amérique, j'ai dû la requérir de dire quand et dans quelle partie.

mer deux Vice-Rois en même temps, " Damville " et Richelieu,—Feuquières et Brézé. M. l'abbé Langevin, marche sur les brisées de la société en adoptant sa liste de Vice-Rois, et en la coupant également par les noms de Richelieu et de Brézé, qu'il désigne premier et second Surintendant ; mais M. l'abbé est-il sûr qu'Anne d'Autriche " Intendante des Mers " n'avait pas eu la même charge, et ignore-t-il que le duc de Vendôme l'eut ensuite ? Mais procédons sûrement par ces dégrés à la démolition de la liste. La société regrettera peut-être amèrement de l'avoir dressée. Pour la soutenir, elle cite les lettres de noblesse du Sieur Boucher obtenues pour lui par le Marquis de Feuquières comme émanées par ce Vice-Roi d'Amérique, et émet ainsi l'avancé compromettant que d'autres que le monarque avaient la prérogative d'anoblir ou *d'accorder* des lettres de noblesse ! Mais j'aurais dû condescendre avec elle à faire toucher du doigt la différence bien palpable pourtant, qu'il y a entre les quatre ou cinq Vice-Rois connus dans l'histoire du Canada, et ceux qu'elle ajoute. Cette différence consiste d'abord en ce que ceux-là avaient des lieutenans qui gouvernaient le pays en leur nom, tandisque les Vice-Rois de la Société n'en avaient point,et que le Canada était au contraire gouverné par un Gouverneur et Lieutenant-Général du Roi. N'aurait elle pas dû se douter que c'est pour cette puissante raison que les historiens les plus près des temps et des événemens ne mentionnent que mes Vice Rois ? Et au lieu d'attribuer au marquis de Feuquières la prérogative d'anoblir, ne ferait-elle pas mieux de supprimer la correspondance des Gouverneurs et Lieutenans-Généraux et des Intendans du Roi avec le ministre de la marine dans les Documens de Paris, pour en faire surgir une autre où ces officiers rendraient compte des affaires du pays aux Vice-Rois de la Société ? Il est de plus avéré qu'on s'occupait dans le pays de mes Vice-Rois, et qu'on a baptisé de leurs noms certains lieux du pays. En fut-il ainsi plus tard ? Pourquoi le fort Ponchartrain, le fort Bouillé, et non pas le fort d'Estrées, le fort Feuquières ; et la société, après bien des

défis, n'a-t-elle pas fini par admettre que je n'ai point inventé mes citations des Documens de Paris, où je trouve que la Compagnie des Cent fit opposition à la vérification des lettres Patentes du duc d'Amville *quant au Canada*, et qu'elle l'indemnisa ? Il est vrai qu'elle s'aventure jusque à dire que le renouvellement de la commission de ce duc en 1655, établit que l'autorité de ce Vice-Roi était compatible avec celle de la Compagnie des Cent ! Mais cette nouvelle commission ne prouve pas nécessairement que ce renouvellement était fait pour le Canada, *or, qui prouve trop ne prouve rien.* Au reste, le duc d'Amville avait-il un lieutenant en Canada, ou bien si le pays était administré par un *Gouverneur pour la Compagnie et Lieutenant-Général pour le Roi ?* Bras de Fer Chasteaufort, après la mort de Champlain, ne prit-il pas les rênes de l'administration *en vertu des pouvoirs que lui en donnaient Messieurs de la Compagnie ?* Mais ce n'est pas tout ; l'autorité du duc d'Amville était compatible selon elle avec celle de la Compagnie ! A ce compte, il y avait bien des autorités compatibles, puisque la Société amène aussi au concours, non seulement le cardinal de Richelieu, qu'elle fait Vice-Roi d'un *roi* qui avait cédé le Canada en toute propriété, seigneurie et justice, et qui cessait d'être le roi du pays, pour n'en être le suzerain, mais encore le duc de Brézé. Cela est inconséquent au superlatif, et voilà pourquoi peut-être le cardinal comme tête de la Compagnie, s'érigeait en souverain, comme l'insinue ce titre que prend Chasteaufort de *Lieutenant-Général*, pour le cardinal *dans l'étendue du fleuve* St. Laurent. Je conclus que le duc d'Amville, le marquis de Feuquières, Vice-Roi d'Amérique en 1660, le Comte d'Estrades, en 1662, le Maréchal d'Estrées en 1681, et le Maréchal Cœuvres en 1707, n'ont eu aucune autorité *directe* sur la Nouvelle France.

J'écrivais dans ma première édition, que le duc d'Amville est appelé Dampville-Ventadour dans les documens de Paris, et que la Société l'appelle à son tour duc de *Damville.* Le fait est, ajoutais-je que le nom moderne de cette maison est d'Anville. Il y a eu en France

plus que

des duc d'Anville mais non des ducs Dampville et encore moins Damville.—La société me contredit. Niet-elle que le nom moderne est d'Anville? Peut-elle ignorer qu'un duc d'Anville a commandé une flotte envoyée au secours de l'Acadie? Un autre s'est signalé dans la géographie dans les dernières années de la monarchie. Pourquoi veut-elle s'en tenir aux noms antiques pour les d'Anville, et au nom moderne pour les Lévy? Au demeurant, je m'étonne qu'elle maintienne que le nom ancien n'était pas d'*Ampville*, quand elle a contre elle les *Lettres de provision* par elle réproduites *in extenso* à la page 110 et suivante de la deuxième livraison de ses Notes! Elle a été incrédule quand, d'après les Documens de Paris, j'ai appelé le duc d'Ampville Damville-Ventadour; or on lit à la page 193 du deuxième volume du Dictionnaire Historique de l'Amour: "Le duc de Damville, de la maison de Ventadour, arriva là-dessus."

## Compagnie Féodale des Cent Associés.

Samuel de Champlain, Gouverneur.

Marc-Antoine de Bras-de-Fer, Sieur de Chasteaufort (1635). Il se dit, dans la prestation de serment du Sieur de Beacport, en 1637 *Lieutenant-Général pour Monseigneur le Cardinal de Richelieu en l'étendue du fleuve St. Laurent*, et cette qualification extraordinaire avait paru à la Société une chose toute simple.

Charles Huault de Montmagny, Chevalier de St. Jean de Géruzalem, l'*Ononthio des nations sauvages*, Gouverneur pour la Compagnie et Lieutenant-Général pour le Roi.

Louis d'Aillebout de Coulonge, (1)

Jean de Lauzon, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, ci-devant Président au Grand Conseil et Intendant de la Compagnie, (1651). (2).

---

(1) Je l'appelle *de Coulonge* d'après le Commandeur Viger; mais ce titre fut-il porté avant l'érection de la Châtellenie de Coulonge, en 1656, en faveur du *Sieur d'Aillebout, Ecuier, Directeur de la Traite de la Nouvelle-France?*

(2) Que doit-on penser de ce titre de commission inséré au troisième vo-

Charles de Lauzon, Chevalier, Seigneur de Charny, Grand-Maître des Eaux et Forêts de la Nouvelle-France, Commandant-Général de la Colonie, (1).

Pierre de Voyer, Vicomte d'Argenson, nommé en 1657, ne vint que l'année suivante.

Louis D'Aillebout de Coulonge, ancien Gouverneur, prend le commandement du pays en attendant son arrivée.

Pierre (*selon l'abbé Langevin*) Dubois, baron d'Avaugour (1660).

Remplacé par M. de Mesy en 1663, il fut tué peu après, en défendant le fort de Sérin contre le Grand-Vizir Achmet Koprogli.

## Grands Sénéchaux de la Nouvelle-France.

Messire Jean de Lauzon, Chevalier, en 1640, selon Charlevoix, mais il est dénommé Grand Sénéchal dans la concession du fief de Beauport dès 1636. Il fut tué dans un combat contre les Iroquois dans l'ile d'Orléans, en 1661.

---

lume de la nouvelle édition des Edits et Ordonnances Royaux :—"*Provisions de Gouverneur et Lieutenant-Général en Canada, pour le Sieur Nicolas Denis* 1654."—Il faut dire qu'il n'a point été Gouverneur en Canada à proprement parler.

(1) Il passa bientôt en France, embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine et Official de Monseigneur de Laval Montmorency. Le Supérieur de Belmont mentionne son administration. " M. de Charny *commanda* à la place de M. de Lauzon, son père, et lui s'en étant allé, M. Daillebout reprit le Gouvernement." J'ai ouï dire que la Mère Juchereau, donne le Grand Sénéchal, Jean de Lauzon, comme ayant été Commandant-Général. La Liste du Commandeur Viger porte : " De Lauzon-Charny (Charles) fils du No. 5, Gouverneur, 1656." Avait-il donc une commission du Roi ?—Nullement. Mais dans une conversation à laquelle était présent M. l'abbé Verreau, le Commandeur m'a soutenu qu'il était Gouverneur et Lieutenant-Général par commission de son père ; et comme je trouvais extraordinaire que M. de M. Lauzon donnât une telle commission, il me demanda si ce que fesaient de concert un Gouverneur *et un Intendant* n'était point valide. Or, comme le Commandeur croyait qu'il y avait des Intendans dans le pays en 1656, et qu'ils concouraient à la nomination des Gouverneurs ! il pouvait encore mieux croire à tort, que Lauzon-Charny a été Gouverneur. C'est à bon droit que l'abbé Langevin lui refuse ce titre Mais je lui observerai, une fois pour toute que, sous la domination française, les intérimaires ne s'appelaient point Administrateurs, mais *Commandans-Généraux*.

(Dès 1660, le roi envoie en Canada le Sieur Péronne Dumesnil, avec les titres de Contrôleur-Genéral, d'*Intendant* et de Juge Souverain, mais on refuse à bon droit de reconnaître sous le baron d'Avaugour, des titres aussi attentatoires à l'autorité de la Compagnie. Sous M. de Mesy, il semble que les mêmes objections ne peuvent plus subsister, et cependant on alla jusqu'à se porter à des voies de fait contre cet officier. Il est vrai que M. l'abbé Ferland rapporte que les remontrances de Dumesnil firent peut-être quelque impression sur Mesy ; mais il ne paraît pas qu'il ait été reconnu formellement, et aucun historien ne l'a mis au catalogue des Intendans.)

Charles Joseph de Lauzon, Ecuier, Seigneur de la Côte Lauzon (1661) (1).

## Gouvernement Royal.

### SUITE DES GOUVERNANS.

Augustin de Safrey, Sieur de Mesy (1663).

Le Sieur Jacques Leneuf de La Poterie, Lieutenant de M. Mesy, puis Commandant-Général (2).

Alexandre de Prouville, Marquis de Tracy, Lieutenant-Général du Roi dans les deux Amériques (1663)et Daniel de Remy, Seigneur de Courcelle, Gouverneur et Lieutenant-Général, (1665) (3).

---

(1) C'était un enfant en bas âge qui succédait comme par droit de *survie*. Le Juge-en-Chef Lafontaine fait paraître cet officier Fiscal encore en 1687, alors qu'il y avait environ 25 ans que la justice du Canada était aux mains d'un Intendant Royal. Un décès, une date sont un fait qu'on peut ignorer, comme l'erreur de fait, qui excuse ; un ordre de chose ne doit pas s'ignorer et se compare justement à l'ignorance de droit, qui est fatale.

(2) L'abbé Langevin le dit *Administrateur non reconnu* ; c'est trop dire. Le plus que les documens découverts par M. Faribault autorisent à conclure absolument, c'est que le Conseil lui fit de l'opposition, et que les pouvoirs n'étaient pas bien définis.

(3) Notre Société Historique ne veut point que l'on confonde les charges de Lieutenant-Général et de Vice-Roi d'Amérique. Mais elle avoue, page 105 de sa deuxième livraison, que le comte de Soissons s'appelait lui-même Lieutenant-Général ; et à la page 1 7, au bas, que la commission que le duc de Ventadour accorda à Champlain, représente comme " *ses prédécesseurs en la dite Lieutenance Générale* " le Comte de Soissons, le prince de Condé,

Louis de Buade, Chevalier, Comte de Palluau (1672) (1).

Le Sieur Lefebvre de La Barre. (1682)

Jacques Réné de Brisay, Marquis de Denonville.(1685)

Louis de Buade, Comte de Frontenac. (1689)

Hector, Chevalier de Callière, Commandant-Général, puis Gouverneur.

Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, Commandant-Général en 1703, puis Gouverneur.

De 1714 à 1716, M. de Ramesay, Commandant-Général (2)

Le Dictionnaire de Moreri, la Biographie Classique de Barré, la Nouvelle-Biographie Portative Universelle et l'Appleton's Cyclopedia of Biography introduisent à tort Raymond Balthazar, Marquis de Phélipeaux, qui n'a jamais été gouverneur du Canada.

1725, (3) le baron de Longueuil I, Commandant-Général à la mort du Marquis de Vaudreuil et jusque à l'arrivée de

Charles, Marquis de Beauharnais. (1726)

Michel Rolland Barrin, Comte de La Galissonière, nommé par Lettres Patentes du 10 Juin 1747 (5) Commandant-Général de la Nouvelle-France, comme substitut du Marquis de la Jonquière, nommé Gouverneur-Général.

Jacques de Taffanel, Marquis de La Jonquière. (4)

---

et le Duc de Montmorency. L'abbé de Latour ne se trompait donc pas fort, quand il disait à propos de M. de Tracy : *ce qu'en Canada nous appelon s ViceRoi.* Je ne comprends pas comment M. le Surintendant de l'Instruction Publique a pu appeler cela *des écrits conscientieux ;* il ne suffit pas de mettre en file tant bien que mal des dates et des noms ; il faut aussi un peu d'ensemble.

(1) Nom de Palluau et de Frontenac, comme le dit l'abbé Langevin. Le Commandeur Viger et M. de La Roche-Héron écrivent *Palluan*, mais M. de Ramsay, dans son Turenne, M. de Voltaire, dans son siècle de Louis XIV, liste des Maréchaux, et Capefigue, dans les Cent Jours, écrivent *Palluau*: voilà, j'espère une question décidée. On trouvera dans l'Appendice du Panthéon Canadien une explication entre M. de Roche-Héron et moi sur le nom de Palluau, porté par le comte de Frontenac.

(2) Il est omis par l'abbé Langevin.

(3) Non 1723 comme le disent le Dr. O'Callaghan et la plupart des autorités.

(5) C'est lui qui gagna sur l'infortuné Byng la bataille de Port-Mahon.

Le Baron de Longueuil II, à sa mort jusque à l'arrivée du Marquis Duquesne de Menneville.

Le Marquis Duquesne. (Mars 1752) (1)

Probablement, le Baron de Longueuil III, (2) depuis la démission de Duquesne jusque à l'arrivée de

Pierre François Rigaud, Marquis de Vaudreuil-Cavagnal, nommé en Janvier 1755.

## Intendans de la Nouvelle-France.

Les Commissaires Ordonnateurs étaient leurs subdélégués à Montréal, Louisbourg, la Louisiane.

Le Conseiller Robert, qui ne vint pas en Canada(1663).

Jean Talon, (1665).

Claude de Bouteroue (1668). (3)

Talon de nouveau (1670).

Le Chevalier Jacques Duchesneau. (1675)

Le Conseiller Demeules, chevalier, Seigneur de la Source. (1682)

Jean Bochart Seigneur de Champigny et Noroy, Conseiller du Roi en ses Conseils. (1686)

François de Beauharnois. (1702)

Raudot père et fils, le fils ayant une commission pour agir en l'absence de son père. (1705)

---

(1) Ce qui l'empêcha de se rendre immédiatement dans son gouvernement, ce fut sa défaite du Cap Finistère. Fait prisonnier par Anson il lui dit, en faisant allusion à deux vaisseaux capturés : vous avez vaincu *l'Invincible et la Gloire* vous suit.

(2) Le Marquis Duquesne, dit l'auteur des Mémoires publiées par la Société Littéraire et Historique, était d'une taille au-dessus de la médiocre, bien fait, et avait de l'esprit. Il était fier et hautain, et ne souffrait pas qu'on manquât impunément à ses ordres : sa fierté néanmoins cédait au sexe, dont il se fit aimer.

(3) Je le mets sur l'autorité d'une concession de trois lieues de terrain, baie de Cataracoui, faite à Québec aux Sieurs Desgrais et Maricour le 12 Juin 1755 et signée Longueuil et Bigot ; la démission de Duquesne a dû précéder la nomination de Vaudreuil en Janvier. Quant aux *instructions* que la Société dit que le premier donna à celui-ci, elle fera bien d'étudier la valeur des mots : celui qui avait l'autorité n'avait point d'instructions à recevoir de celui qui ne l'avait plus. Mais Duquesne fit à Vaudreuil un exposé de la politique qu'il avait suivie.

(4) On en a fait à tort un intérinaire.

Le Chevalier Begon, Conseiller au Parlement de Metz. (1710) (1)

Edme Nicolas Robert, nommé député Intendant, meurt en 1724.

M. de Chazelle, nommé Intendant, périt avec le Chameau. (1725)

Claude Thomas Dupuy. (1725)

M. d'Aigremont puis M. de Tilly gèrent en qualité de Commissaires Ordonnateurs avant

Gilles Hocquart, Chevalier. (1731)

François Bigot, ci-devant Commissaire Ordonnateur à Louisbourg. (1752)

Le Commissaire Ordonnateur Varin agit en son absence en 1754.

## Gouverneurs de Montréal.

Paul de Chomeday, Sieur de Maison-Neuve. (1641)

M. D'Aillebout, M. D'Aillebout de Musseau, puis Lambert Closse commandèrent durant ses voyages.

M. de Mesy prétend révoquer, et nommer à sa place M. de La Touche. (1663)

Le Capitaine Perrot (1670)

Hénault Des Rivaux. (1684)

Hector, Chevalier de Callière, depuis Gouverneur-Général. (1684)

Jean Baptiste Brouillac de La Chassaigne, Commandant. 1698)

Le Chevalier de Vaudreuil.

Claude de Ramezay (1703)

Le Baron de Longueuil I.

Dubois Berthelot de Beaucourt. (1733)

Le Baron de Longueuil II.

Boucher de La Périère, substitut du baron, tandis qu'il commandait la Colonie. Il est néanmoins appelé *Gubernator* sur le fameux Guidon conservé au Lac des Deux-Montagnes.

Nicolas Roch de Ramezay.

Le Chevalier de Vaudreuil.

---

(1) L'abbé Langevin dit 1712.

Armand de Mézière de Maironelle, Gouverneur ou Commandant. (1660)
Le Major-Général Gage.
Le Brigadier-Général Burton. (1)

## Gouverneurs des Trois-Rivières.

Sieur La Violette. (1634)
Marc-Antoine de Bras-de-Fer, etc.
Le Chevalier de l'Isle, de l'Ordre de Malte.
Le Sieur Des Rochers, Commandant. (2)
M. de Champflours.
Duplessis Bochart, que la Relation de 1652 appelle Duplessis Kerbodot. (3)
Jacques Leneuf de La Poterie. (1643)
Pierre Boucher, Suppléant (1653), Gouverneur en 1663.
Gauthier de Varennes.
Sieur de Ramezay.
Sieur Provost de 1704 à 1705.
On mentionne aussi comme ayant été gouverneurs ou commandans le Sieur Cabanas et le chevalier de Crisasi, ainsi prononcent les Français. Les Italiens prononcent Crisafi, Amalfi, etc.
Pierre de Vaudreuil-Cavagnal.
P. F. Rigaud de Vaudreuil.
Le Chevalier de Longueuil.
Le Colonel Burton.
Le Colonel Haldimand.

## Prévots des Maréchaux.

La Maréchaussée était la juridiction des Maréchaux de France pour la prévention et punition des délits des gens de guerre. Elle fut établie en Canada en 1677.
Philippe Gauthier, Sieur de Comporté.

---

(1) Je ne trouve point ce gouverneur qui, selon une feuille du jour, le journal de l'*Instruction Publique* de Paris, usait du fameux droit de jambage !
(2) Relation de 1643).
(3) Je n'ai pas plus d'objection à ce que Thémines s'appelle Lauzière, que Duplessis, Kerbodot.

Denis de St. Simon, père.
Denis de St. Simon, fils.
Le Sieur Duplessis de Morampont.

.....

Nicolas, Turner, Ecuier, nommé Prévost. Maréchal en 1763.

Les Anglais remplacèrent bientôt le Prévôt Maréchal par le shérife. Cela nous sert de transition à la

## Domination Anglaise.

Sir Jeffrey Amherst, Capitaine-Général des pays conquis. (1760)
Le Major-Général James Murray. (1763)
Paulus Emilius Irving, Président. (1767)
Le Brigadier-Général Guy Carleton.
Hector T. Chramahé, Président. (1770)
Major-Général Guy Carleton, Capitaine-Général. (1774)
Sir Frédérick Haldimand. (1778) (1)
Le Lieutenant Gouverneur Hamilton, puis le Colonel Hope tinrent les rênes de l'administration jusque à l'arrivée de lord Dorchester (Carleton) nommé de nouveau Capitaine-Général. (1785)
Le Major Général Clarke, Lieutenant-Gouverneur, après la mort du Brigadier-Général Hope, en 1790, administre en l'absence de lord Dorchester (de 1791 à 1793) et inaugure le régime constitutionnel.
Sir Robert Prescott. (1795)
Sir Robert Shore Milnes, Lieutenant-Gouverneur, Administateur en 1799.
L'Honorable Thomas Dunn, Président. (1805) (2)
Sir James Craig. (1807)
Dunn, Président. (1811)
Sir George Prévost. (1811)
Sir Gordon Drummond, Administrateur. (1815)

---

(1) M. Langevin le dit à tort Lieutenant-Gouverneur. Il fait lord Dorchester, Gouverneur pour la quatrième fois en 1773. Mais avait-il cessé d'être Gouverneur, et reçut-il une nouvelle commission. M. l'abbé est coutumier de cette erreur.

(2) L'abbé Langevin le nomme Administrateur.

John Wilson, Administrateur. (1816)
Sir John Coape Sherbrooke. (1816)
Charles Lennox, Duc de Richmond et d'Aubigny. (1818)
L'honorable (depuis Sir) James Monk, Président. (1819)
Sir Peregrine Maitland, Administrateur. (1820)
Lord Dalhousie.
Le Lieutenant-Gouverneur Sir Francis Nathaniel Burton, Administrateur en l'absence du comte, de 1824 à 1825. (1)
Sir James Kempt, Administrateur en Chef. (1828)
Lord Aylmer de Balrath, Administrateur en Chef. (1830)
Lord Gosford, Gouverneur-Général et Commissaire-Royal. (1835)
Sir John Colborne, Administrateur. (1838)
Lord Durham, Gouverneur-Général et Haut Commissaire. (1838)
Sir John Colborne, Gouverneur-Général. (1839)
Le Très-Honorable Poulett Thompson, Gouverneur-Général.

## Union des Canadas.

Lord Sydenham, le même que le précédent.
Le Général Clitherow député Gouverneur, pour clore la législature. (1841)
Sir Richard Downs Jackson, Administrateur. (2)
Le Très-Honorable Sir Charles Bagot, Gouverneur-Général. (1841).

---

(1) C'est en 1825, au dire de M. Langevin, qui dit que Burton fut *Lieutenant Gouverneur en* 1825, et que lord Dalhousie fût Gouverneur *pour la seconde fois.*

(2) Le Commandeur Viger, disais-je dans ma première édition, a aussi mis le Général Clitherow Administrateur, et M. A. Boucher et l'abbé Provancher l'ont suivi. Cela est d'autant plus malheureux que le Commandeur a raturé après coup le nom du général. Cependant, le Juge-en-Chef Lafontaine veut, à tort ou à droit, que Clitherow ait été au moins Député-Gouverneur. Dans la *Minerve* du 30 Décembre 1859, la Société nous dit que " M le Commandeur voulait précisément la même chose que le Juge-

Sir James Stuart, Député-Gouverneur. (1842) (1)
Sir Charles Theophilus, (depuis lord) Metcalfe. (1843)
Charles Murray, Comte de Cathcart, Administrateur en 1845, Gouverneur. (1846)
James Bruce, Comte d'Elgin et de Kincardine. (1847)
Le Commandant des Forces Rowan, Député pour clore la législature, (1849) Administrateur en l'absence d'Elgin. (1853)
Sir Edmund Walker Head, Baronet. (1854)
Sir Edmund est absent pour la deuxième fois, Sir William Eyre, (2) un des héros de la Crimée, a été Administrateur durant sa première absence, et Sir William, Fenwick Williams de Kars l'est actuellement. Deplus, durant son séjour en Canada, en 1860, Albert Edouard, prince de Galles a exerçé les prérogatives de Vice-Roi, en fesant chevaliers à Québec les Présidents des Chambres Législatives.

## Premiers Ministres.

Robert Baldwin. (1842)
W. H. Draper. (1844)
Louis Hypolite Lafontaine. (1848)
Francis Hincks. (1851)
Sir Allan Napier McNab. (1854)
Etienne Pascal Taché. (1856)
John A. McDonald. (1857)
George Brown. (1858)
George Etienne Cartier. (1858)

---

en-Chef Sir L. H. Lafontaine." Cela est faux, car le Juge-en-Chef a écrit dans la *Minerve* du 8 Mars: " Le Commandeur a pu se servir d'une expression *un peu* inexacte en employant le mot Administrateur." L'abbé Langevin avait sans doute un exemplaire du Tableau où le nom de Clitherow n'était point raturé de la main du Commandeur, pour répéter que le Général a été Administrateur.

(1) " Commissionné: L'Hon. Sir James Stuart, Baronet, Député Gouverneur dans cette partie de la province appelée ci-devant Bas-Canada, et Président de la Cour d'Appel pour cette même partie." *Encyclopédie Canadienne*, page 80.

(2) M. Langevin ne le mentionne pas.

## Surintendans de l'Instruction Publique.

Le Docteur J. B. Meilleur. (1842)
L'honorable Pierre J. O. Chauveau. (1855)

## Orateurs de l'Assemblée Législative.

### BAS CANADA.

Jean Antoine Panet. (1792)
Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière. (1793)
Jean Antoine Panet. (1797)
Louis Joseph Papineau. (1815)
Rémi Valière de St. Réal. (1823) (1)
Louis Joseph Papineau refusé par lord Dalhousie en 1827, approuvé par Sir James Kempt en 1828.

### CANADA-UNI.

Austin Cuvillier. (1841)
Sir Allan McNab. (1848)
Augustin Norbert Morin. (1848)
John Sanfield McDonald. (1852)
Louis Victor Sicotte. (1854)
Sir Henry Smith. (1858)

## Grands Juges de la Domination Anglaise

William Gregory. (1764)
William Hay.
Le Docteur Livius.
Adam Mabane, Commissaire exerçant les fonctions de Juge-en-Chef.
William Smith.
John Elmsley.
Simon Alcock.
William Osgood.

---

(1) L'abbé Langevin l'omet et dit à tort que Papineau fut Orateur de 1835 à 1837.

J'ai introduit les grands-juges des premières années, parce que j'ai fait voir dans mes Institutions Historiques qu'ils eurent les mêmes attributions politiques à peu près, et la même influence que les Intendans. Dans la suite, ce ne fut pas la même chose, et d'ailleurs, il y eut les Juges-en-Chef de Québec et de Montréal.

## Catalogue de la Magistrature de Montréal,

DEPUIS L'ORGANISATION DE LA JUDICATURE D'APRÈS LA PROCLAMATION ROYALE DE 1763 JUSQU'A LA CRÉATION DE LA COUR SUPÉRIEURE.

### COUR DES PLAIDOYERS COMMUNS.

Adam Mabane. (1767)
François Mounier. (1767)
John Fraser. (1769)
John Marteilhe. (1770)
Le Docteur Livius. (1776)
William Owen. (1776)
Gabriel Elzéar Taschereau (1776)
Hertel de Rouville. (1777)
Edouard Southouse. (1777)
Simon Sanguinet. (1789)
Pierre Panet. (1793)
Jean Antoine Panet, (1794)

### COUR DU BANC DU ROY.

James Walker. 1794)
Pierre Louis Panet. (1794)
James Monk, Juge-en-Chef. (1795)
Isaac Ogden. (1796)
Arthur Davidson. (1800)

James Reid (Juge-en-Chef en 1825). (1807)
Louis Charles Foucher. (1812)
George Pyke. (1820)
Norman F. Uniacke. (1825)
Jean Roch Rolland, Juge-en-Chef en 1847. (1830)
Samuel Gale. (1834)
Michael O'Sullivan. Juge-en-Chef. (1839)
Joseph Rémi Vallières de St. Réal, Juge-en-Chef. (1842)
Charles D. Day. (1842)
James Smith. (1847)
Elzéar Bédard. (1848)

## IV.

## GOUVERNEMENT ECCLESIASTIQUE.

### ARCHÉVÊQUES DE ROUEN AYANT JURISDICTION SUR LA NOUVELLE-FRANCE ET L'EXERÇANT PAR LEURS VICAIRES-GÉNÉRAUX.

François de Harlay I, mort en 1653.
François de Harlay II. privé de sa jurisdiction en 1658.
Messire Josué Flèche, Vicaire-Général en Acadie.
Le P. Dequen Supérieur des Jésuites, et
L'Abbé de Queylus, pour le Canada, puis ces deux ecclésiastiques, l'un pour Québec et l'autre pour Montréal.

---

François de Laval-Montmorency, Abbé de Montigny, Vicaire-Apostolique du Pape sous le titre de Pétrée en 1658, Evêque de Québec Suffragant du St. Siége, en 1674.

Les Evêques de Québec étaient Abbés de Meaubec et chanoines honoraires de St. Martin-de-Tours. (1)

(1) Of the former (Ecclesiastical Honorary Canons) were the Patriarch of Jeruzalem the Archbishops of Mentz, Cologne, Compostella, Sens and

Jean-Baptiste de Lacroix Chevrières de St. Vallier, Aumônier de Louis XIV 1688) Assistant au Trône Pontifical. (1)

Messire Boullard, Vicaire-Capitulaire. (2)

Louis François Duplessis de Mornay, de l'Ordre des Capucins. [1713]

Pierre Herman Dosquet, Administrateur [1729] Evêque en 1733, Assistant au Trône Pontifical. (3)

François Louis de Pourroy De l'Aube-Rivière, Docteur en Sorbonne. [1739]

Les Chanoines de Miniac et Hazcur, Vicaires Capitutaires.

Henri Marie Dubreuil de Pontbriand. [1741]

Les Chanoines Briand et Perrault et le Supérieur Mongolfier Vicaires Capitulaires.

Jean Olivier Briand [1766]

Louis Philippe Mariacheau D'Eglis, natif de Québec premier Evêque Canadien. [1784]

Jean François Hubert, ex-Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères à Québec [1788] A sa mort son oraison funèbre fut prononcée par l'Abbé Desjardins, Docteur en Sorbonne, ancien Officiat d'Evreux et Grand-Vicaire d'Orléans. Charles François Bailly de Messein, Evêque de Capse, son Coadjuteur, mourut avant lui.

Pierre Denaut. [1797] (4)

---

Bourgeat the Bishops of Liège, Strasbourg, Angers, Auxerre, and Quebec, and the abbats of Marmontiers and St. Julien de Tours. And the lay nonorary canons were the Dauphin, the dukes of Burgundy, Brittany, Bourbon, Vendôme and Nevers, the counts of Flanders Dunois and Augoulême ; and the earl of Douglas in Scotland, before that noble family renounced its ancient faith.—*Justorum Semita.*

(1) Au mois de Mai, nous eûmes nouvelles par l'arrivée des vaisseaux, premièrement de l'élection de M. l'abbé St. Vallier à l'épiscopat de Québec, malgré tous ses parens qui le voulaient retenir, et toute la Cour, où sa sainteté était très distinguée, écrit le Supérieur de Belmont.

(2) Langevin. Histoire du Canada en Tableaux.

(3) Ignace Bourget, Evêque de Montréal, est le troisième Prélat du Canada qui ait été honoré de cette dernière dignité.

(4) Le commandeur Viger a dit dans les *Servantes*, que ce prélat est le seul Evêque de Québec qui n'ait point été inhumé dans sa Cathédrale : mais Mgr. de St. Vallier fut inhumé à l'Hôpital-Général. Mgr. de Mornay n'est jamais venu en Canada, Mgr. Dosquet est mort en France, Mgr. de Pontbriand fut inhumé à Montreal, et Mgr. d'Esglis le fut à St. Pierre de l'Ile d'Orléans.

Joseph Octave Plessis [1806]. Il eut le premier des suffragans, sans être Archévêque. (1)

Bernard Claude Panet. [1825]

Joseph Signay, Administrateur, 1832, Evêqne en 1833, et Archévêque en 1844.

Pierre Flavien Turgeon. [1850]

L'Evêque de Tloa est maintenant Administrateur.

## SUPÉRIEURS COMMISSAIRES DES MAISONS DES RÉCOLLETS OU FRANCISCAINS RÉFORMÉS.

Il est difficile, sinon impossible de faire cette liste. Je ne connais que le P. Denis Jamay, le P. Le Caron, que j'indique, parce que les Relations des Jésuites portent qu'il fut, à une époque, le seul religieux de son ordre qui fût prêtre, le P. Potentan des Documens de Paris, *puta* Potentien, le P. De la Ribourde, dont on lit le nom dans les Pièces Relatives à la Tenure Seigneuriale, le P. Goyer, panégyriste du comte de Frontenac, et le même probablement dont ce gouverneur avait loué l'éloquence supérieure (Documens de Paris), le célèbre voyageur Crespel et le P. De Berrey, dernier Commissaire, mais non dernier Récollet comme le dit l'abbé Provancher. Les derniers PP. Récollets furent les PP. Louis Fits Simmons, Dugast et Pétrimoulx, qui vivaient tous encore dans les premières années de ce siècle. Le P. Louis dernier survivant, n'est mort qu'en 1813. On sait que deux frères ont vécu jusqu'à ces dernières années. L'un était instituteur à Québec, et l'autre, Sacristain de la Cathédrale de Montréal.

---

(1) Un des Suffrangans-Auxiliaires fut Mgr. Provancher, pour le Nord-Ouest, qui ne fut point Vicariat-Apostolique en 1822. comme le dit l'abbé Langevin. Ce Monsieur écrit : " 1819, Québec Archévêché" il fait de plus Mgr. Signay et Mgr. Panet Archévêques, et cependant,il écrit ensuite " l'*évêché* de Québec érigé en métropole sous la date 1844."

## SUPÉRIEURS-GÉNÉRAUX DES MISSIONS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Ils étaient Vicaires-Généraux de l'archévêque de Rouen avant l'arrivée de Mgr. de Laval en Canada, membres nés du Conseil de la Colonie, appelé Parlement dans une inféodation, en qualité de premiers supérieurs ecclésiasques résidents, Recteurs du Collége de Québec (1) et possédaient des hautes justices et des franc-aleus nobles.

Pierre Biart. [1611]
Charles Lallemant.
Paul Le Jeune.
Barthélémi Vimont.
Jérôme Lallemant.
P. Raguenau. [1650]
François Le Mercier. [1653]
Jean De Quen. [1656]
Claude Dablon. [1670]
Thierry Reschesfer. [1680]
Claude Dablon. [1685]
Jacques Bruyas. [1698]
Samuel Bouvart *Bonnart* des Documens de Paris. [1700]
.....
Pierre Joseph de la Chasse. [1718]
Alexis Du Parc. [1727]
.....
Jean Saint-Pé.
.....
Augustin De Glaspion, mort en 1790.

---

(1) Le collége des Jésuites converti en casernes par les Anglais n'est sans doute pas la même structure dontparle le Baron de Lahontan : " L'église des Jésuites située au centre de la ville, est grande, belle et bien éclairée. Le grand autel est orné de quatre grandes colonnes cylindriques et massives, d'un seul bloc d'un certain porphyre de Canada, noir comme géais, sans taches et sans fils. Leur maison est commode en toutes manières et ils ont de beaux jardins et plusieurs allées d'arbres si touffus, qu'il semble en été, qu'on soit dans une glacière, plutôt que dans un bois. Leur collége est si petit, qu'à peine ont-ils jamais eu cinquante écoliers à la fois.

Etienne Thomas de Villeneuve Girault. (1)

## SUPÉRIEURS DES MISSIONS ÉTRANGÈRES A QUÉBEC.

Ils étaient possesseurs de la haute-justice de Beaupré, et firent aussi l'acquisition de la Châtellenie de Coulonge.

Henri de Bernières. (2)

Ango des Maizerets. [1672] (3)

Charles Glandelet [1721] Doyen du Chapitre.

Thomas Thibault (Thiboult de la Liste Ecclésiastique.) [1723]

Etienne Boullard, qu'on a vu Vicaire Capitulaire.

Jean Lyon St Ferréol.

François Eléazar Vallier, Official, Conseillier Clerc au Conseil Souverain.

André Mathurin *Jacreau*, l'André *Mathurin* de la Liste du Journal de l'Instruction Publique.

Jean Augustin Lalane.

François Sorbier de Villars.

Colomban Sébastien Pressard.

Henri Gravé de la Rive.

Urbain Boiret.

Jean François Hubert, le seul supérieur qui soit devenu Evêque de Québec.

Thomas Laurent Bédard.

---

(1) Mentionné comme Supérieur dans l'Almanach de Québec pour 1791. Les PP. Biart, De Quen et Lachasse ont de petites notices biographiques dans l'Appleton's Cyclopedia of Biography. Le P. de Villeneuve mourut en 1794 trois ans après le P. Well, de Montréal. Le P. Noël, ordonné en 1766, mourut en 1770, le P. Macquet, ordonné en 1767, mourut en 1775, et l'on sait que le dernier survivant a été, Jean Joseph Casot, ordonné en 1766, mort en 1800.

(2) Comme le Séminaire de Québec fut érigé en Mars 1663, et que les Lettres Patentes royales suivirent de près, on ne voit pas pourquoi la Liste du Journal de l'Instruction Publique ne le met qu'en 1665.

(3) Bernières et Maizerets furent successivement réélus. Le Docteur O'Callaghan dit qu'on prétend que Messire Joliet de Montigny, mort à Paris en 1725, le fut de 1716 à 1719, mais on voit aux Documens de Paris une requête des MM. des Maizerets et Glandelet, Supérieurs et Directeurs, que l'Evêque veut remplacer par Messire Thibault. [1716]

Antoine Bernardin Robert.
Jean Baptiste Lahaille.
Jérôme Demers, en 1809 selon le Journal de l'Instruction Publique, 1808 selon sa notice Nécrologique.
Antoine Parant.
Louis Gingras.
Louis Jacques Casault.

## SUPÉRIEURS DE ST. SULPICE DE MONTRÉAL.

Ils étaient seigneurs de l'Ile de Montréal, du Lac des Deux Montagnes, de St. Sulpice et de Bourchemin, présentaient le Gouverneur de Montréal, nommaient un bailli et autres officiers de Justice, et nommaient aussi aux cures de l'Ile. Ils étaient ordinairement Vicaires Généraux de l'Evêque de Québec.

Gabriel de Queylus, Abbé de Loc-Dieu et Docteur en Sorbonne Vicaire-Général de l'Archévêque de Rouen puis de l'évêque de Québec.
Gabriel Souard, Bachelier en Droit Canon. (1)
François Dollier de Casson, Docteur en Théologie.
François Lefebvre, substitut en 1676.
François Vachon de Belmont, Bachelier en Sorbonne. [1700]
Louis Normand du Faradon. [1732]
Etienne de Montgolfier, qu'on a vu Vicaire Capitutaire. [1759] (2)
Gabriel Jean Brassier. [1791]
Jean Henri Auguste Roux. [1798]
Joseph Vincent Quiblier, Vice-Supérieur en 1828, Supérieur en 1831.
Pierre Billaudèle.
Dominique Granet.

## V.

## Liste d'Evènements et d'Incidens Importans ou curieux, NÉGLIGÉS PAR NOS HISTORIENS.

1669.—Champlain découvre le Lac auquel il a donné son nom.

---

(1) J'ignore si M. Galinier n'en a point exercé les fonctions.
(2) Il était frère de Jacques Etienne, inventeur des aérostats.

1615.—Il découvre les Lacs Huron, Ontario et Nipissing.

1616.—Un frère Récollet, Duplessis, enseigne les Sauvages campés sur les rives *du fleuve des Trois-Rivières.*

1623.—Le Vice-Roy Montmorency concède des terres à Louis Hébert. Trois ans après, le duc de Ventadour les érige en fief noble sous le titre de St. Joseph. Hébert planta des pommiers à Québec.

Les Récollets persuadent aux sauvages de cultiver la terre.

1625.—Giffard, depuis Sieur de Beauport, baptise un petit sauvage.

François de Lauzon, écuyer, Conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, reçoit de la Compagnie des Cent Associés une concession féodale de plus de 60 lieues de pays, depuis le Lac St. François jusque par de là le Sault St. Louis en remontant le fleuve St. Laurent. Il fut, avec La Ferté, Abbé de St. Madeleine, le premier qui eut des vasseaux,—Les RR. PP. Jésuites.

Lettres d'Ingolus, Secrétaire de la Congrégation de la Propagande de la Foi, sur les travaux des Récollets dans la Nouvelle-France.

1637.—Jacques Gourdeau, Sieur de Beaulieu, prépare un feu d'artifice pour la St. Joseph, autrefois fête patronale de la Nouvelle-France.

" Mémoire de l'affaire de Canada, dressé par le P. Po-
" tentan, qui était nommé supérieur de cette Mission."

Giffard, Sieur de Beauport, prête serment entre les mains de Marc-Antoine de Bras-de-Fer, Sieur de Chasteaufort, qui se dit Lieutenant-Général pour le Cardinal de Richelieu en l'étendue du Fleuve St. Laurent, d'observer les lois et ordonnance qui lui seront signifiées.

1639.—Négamabat, fameux chef Algonquin, s'établit le premier à Sillery, avec sa famille.

Louis XIII, à l'occasion de la naissance du Dauphin, envoie des présens aux Sauvages.

1640.—Les PP. Chaumonot et de Brébeuf découvrent le lac Erié.

Le Sieur Martial Piraubé conduit l'action d'un drame représenté pour la naissance du prince.

1641.—Baptême de Piskâret; M. de Champflour est son parrain.

1645.—Mémoire latin des Récollets au pape au sujet des affaires de la Nouvelle-France.

Expéditions de Piskâret dans les Cantons Iroquois, analogues à celles de Diomède et d'Ulysse dans le camp des Troyens.

1646.—Le P. Druillettes découvre la rivière Kennebec.

1647.—Le P. Dequen découvre le lac St. Jean.

1656.—Erection de la Châtellenie de Coulonge en faveur du Sieur D'Aillebout, Directeur de la traite de la Nouvelle-France.

1658.—La Réception de Monseigneur le Vicomte d'Argenson par toutes les Nations du pays de Canada, à son entrée au Gouvernement de la Nouvelle-France, drame représenté à Québec, au Collége de la Compagnie de Jésus, le 28 Juillet.

Maîtrise de Barbier-Chirurgien établie à Québec.

1660.—Lettre du Vicomte d'Argenson à la Compagnie des Cent Associés, la priant de vouloir bien régler un différend que le Vicaire Apostolique à fait naître.

1661.—Le Grand Sénéchal de Lauzon est tué dans un combat contre les Iroquois dans l'Ile d'Orléans.

Le Jeune De Hertel captif chez les Iroquois, écrit sur de l'écorce au P. Lemoyne.

La Compagnie érige la maison de St. Jean en manoir en faveur de Jean Bourdon, Procureur-Fiscal de la Nouvelle-France.

1663.—Desprez-Coutures, Sénéchal de la Côte Beaupré, commissionné par le baron d'Avaugour, prend possession de la Baie d'Hudson.

1664.—Premier essai du système municipal en Canada. Le Gardeur de Repentigny est élu Maire, et les Sieurs Charron et Le Maître, Echevins.

1665 —Le Marquis de Tracy complimenté à son arrivée à Québec par le Chef Negamabat

Germain Morin, premier prêtre et chanoine Canadien.

1666.—L'Intendant Talon fait exécuter un service en musique pour la reine.

" Le 12 Juillet 1666, les premières disputes de philosophie se font dans la congrégation avec succès ; toutes les puissances s'y trouvent. M. l'Intendant, entre autres, y a argumenté très bien. M. Joliet et Pierre Francheville y ont très bien répondu de toute la logique."

1667.—L'Enquête par turbes est abolie par le Code Civil.

1670.—L'Evêque de Pétrée baptise le fameux Chef Iroquois Garakonthié, qui a pour parrain et marraine le Gouverneur Général et la Demoiselle de Bouteroue, fille de l'Intendant.

Les PP. Dablon et Allouez, découvrirent, dit-on, l'Illinois et l'Ouisconsin. L'acte de concession de l'Ile d'Anticosti à Joliet lui attribue pourtant la gloire de la découverte de l'Illinois.

Retour des Récollets en Canada.

1671.—L'Intendant Talon tient à son tour sur les fons le Chef Saonchiogua.

Erection de la Baronnie et Châtellenie des Islets en sa faveur.

1672.—Voyage du P. Albanel et de Denis de St Simon à la Baie d'Hudson par le Saguenay.

Marquette et Joliet retrouvent et reconnaissent le Mississipi.

Fondation de Catarocoui, aujourd'hui Kingston.

1672.—Le Comte de Frontenac loue dans une dépêche les efforts du Supérieur Dollier de Casson pour établir des manufactures d'étoffes et de toiles.

1674.—Révocation de la Compagnie des Indes-Occidentales. Elle avait pour armes *un écusson en champ d'azur semé de fleurs de lys d'or sans nombre, deux chefs sauvages pour support et une couronne trefflée.*

1675.—La Baronnie de Talon est érigée en comté d'Orsainville.

Le Conseil Supérieur de Québec conteste à l'Evêque la jurisdiction de son officialité.

1676.—Erection du comté de Saint Laurent en l'ile d'Orléans, en faveur de François Berthelot, Secrétaire-Général de l'Artillerie *Poudres et Salpêtres de France.*

1677.—Erection ou rétablissement de la Prévôté de Québec.

1681.—Erection de la Baronnie de Portneuf en faveur du Sieur de Bécancour.

1682.—Première fondation de Niagara.

1685.—Lettre du Marquis de Denonville, recommandant Joliet pour l'enseignement de la marine.—Il est nommé hydrographe du Roi.

Le Sieur Patu, de Québe, envoie une relation de ce qui s'est passé à la Baie d'Hudson sous d'Iberville.

1689.—Le Sieur de Bécancour, fils, succède à son père au titre et chargé de Grand-Voyer de la Nouvelle-France.

1691.—Cent cinquante mariniers Basques immigrent à Québec.

1692 —La fameuse *Magdelon* de Verchères repousse les Iroquois du fortin de son village ; elle écrivit une relation.

1693.—Joliet envoie à M. de Lagny une carte du Golfe St. Laurent, et décrit les Sauvages du Labrador.

Arrivée à Montréal de 187 canots chargés de castors. Ville-Marie avait déjà supplanté Trois-Rivières comme principal entrepôt de la traite.

Les hautes justices sont, pour la plupart supprimées par le monarque, cette année et les années suivantes.

1694.—Fondation de l'ordre Canadien des Hospitaliers, vulgairement appelé les Frères Charron.

M. de Mareuil représente des comédies à Québec. Il est dénoncé par l'Evêque et mis aux arrêts.

1698.—Le P. Goyer, Supérieur des Récollets, prononce l'oraison funèbre du comte de Frontenac.

1699.—Joseph Aubry ordonné à Québec.

1700.—Erection de la Baronnie de Longueuil.

Mort de Marguerite Bourgeois ; le Supérieur de Belmont fait son oraison funèbre.

1701.—Mémoire d'Iberville sur la situation de Boston, et de New-York, etc., avec un projet détaillant les moyens qu'il y aurait de les attaquer et ruiner.

Dépêche de MM. de Callière et de Champigny au mi-

nistre de la marine, annonçant que les Jésuites s'offrent pour remplacer dans l'enseignement de l'hydrographie, Joliet décédé. (1)

Funérailles de Kondiaronk, l'Adario des Anglais.

1702.—Le P. Aubry est Missionnaire chez les Abénaquis.

Pierre Le Ber, premier peintre Canadien.

1704.—Le Marquis de Vaudreuil loue dans une dépêche les efforts des Hospitaliers pour établir des manufactures.

1707.—Erection du Port Maltais en Baronnie, sous le nom de Beauville, en faveur de l'Intendant de Beauharnois.

Danneau De Muy, nommé gouverneur de la Louisianne, meurt en s'y rendant.

1708.—Mort de François de Laval Montmorency, premier évêque de Québec.—Le Grand Vicaire Séré de La Colombière prononce son oraison funèbre.

1709.—Ordonnance de l'Intendant Raudot légalisant l'esclavage en Canada. Des Nègres et des Sauvages Panis peuvent être réduits en servitude.

1713.—Jacques Sivres dit Saint Fort, condamné par l'officialité de l'Evêque, se pourvoit en Appel dans le Conseil Supérieur, dont il obtient des lettres de relief d'abus.

1714.—M. de St. Simon, fils, est Prévôt des Maréchaux de France après son père.—Mort de Jeanne Le Ber, héroïne illustre ; M. de Belmont prononce son panégyrique.

1716.—Défense de MM. Des Maizerets et Glandelet, Directeurs et Supérieurs du Séminaire de Québec, que l'évêque veut remplacer par Messire Thibault.

1717.—Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, Grand-Amiral, nomme le Sieur Hébert de Lespinay son Lieutenant en l'Amirauté de Québec.

Requête du Sieur Godefroy de Tonnancour, Lieutenant-Général de la jurisdiction des Trois-Rivières, demandant à jouir du titre de noblesse accordé à son père.

---

(1) Cela est bon à noter pour M. l'abbé Ferland.

Du Sieur Duchesnay, demandant à être pourvu de la charge de Grand-Maître des Eaux et Forêts de la Nouvelle-France. (1)

Demande de Nègres pour le Canada.

1718.—Supplique d'*Etienne* (2) Charron, Supérieur des Hospitaliers, demandant de l'aide pour écoles primaires, de métiers et cours historique.—Il meurt l'année suivante.

1722.—Dépêche du marquis de Vaudreuil accusant la réception de Médailles pour les chefs des nations sauvages.

1725.—La Mère Morin, écrit les Annales de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

Lettre de l'évêque, rendant compte des projets du Frère Chrétien pour l'établissement d'écoles.

Harangue des Députés Iroquois venus à Montréal, pour annoncer la mort de M. de Ramezay. - Le baron de Longueuil y répond.

1626.—Cet Administrateur rétablit Niagara, malgré le protêt du Gouverneur Burnet.

Dugué de Boisbriand cesse d'être gouverneur de la Louisianne.

1727.—Supplique des habitants du gouvernement de Montréal au Marquis de Beauharnais pour l'érection d'un collége des Jésuites à Montréal.

Ce gouverneur informe le ministre de la marine qu'il a chargé le baron de Longueuil de veiller aux interêts de la Compagnie des Indes.

La poste de Toronto est mentionné dans les dépêches de M. d'Aigremont, commissaire Ordonnateur.

M. de Beauharnois se plaint dans une dépêehe de la pénurie des colliers de Ouampum.

1729.—Relation des aventures de M. de Boucherville à son retour des Sioux, en 1728 et 29, suivie d'observation sur les mœurs des Sauvages.

1730.—Lettre du Conseiller Cugnet sur son commerce de la laine des bœufs Illinois.

---

(1) Un Lauzon et un Salabarry ont eu cette charge.
(2) Ainsi à la page 1576 du Catalogue de l'Assemblée Législative.

Réjouissance à l'occasion de la naissance du Dauphin.

Poëme héroï-comique de l'abbé Marchand au sujet des troubles de l'Eglise du Canada en 1728.

1731.—Le Marquis de Beauharnois fait défense au Sieur Walon de porter la croix de St. Jean de Latran, qui lui a été donnée par le Coadjuteur, avant que d'y avoir été autorisé par le Roi. (1)

1733.—Le Sieur Sarrasin est créé par le Roi Garde des Sceaux du Conseil Souverain.

1742.—Le Chanoine Gosselin fait un voyage d'exploration avec M. Cugnet, et enrichit le jardin des Plantes de Paris.

1743.—M. Vallier, Théologal du chapitre, reçoit des lettres de Conseiller Clerc au Conseil.

Les frères La Vérendrye découvrent les Montagnes Rocheuses.

1745.—Les affaires s'accumulant, on abjoint aux Conseillers des Conseillers Assesseurs. Le Sieur Perthuis paraît en cette qualité.

1747.—Les Canadiens, sous M. de Ramezay, favorisés par leurs raquettes, surprennent l'armée du colonel Noble dans les neiges, et la forcent à porter les armes,

1749.—Le Sieur Duplessis de Morampont, est créé Prévôt des Maréchaux.

L'abbé Picquet fonde la Présentation, aujourd'hui Ogdensburg.

1750.—Toronto acquiert de l'importance sous le nom de fort Rouillé.

La Mère Juchereau de St. Ignace fait publier à Paris et à Montauban son histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Carte levée à vue de pays par le Sieur de la Morandière, pour servir d'éclaircissement au sujet du canal projetté entre Montréal et Lachine.

Louis Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, Grand-Amiral, nomme le Sieur Guillemin, Lieutenant de l'Amirauté de Québec.

Le Séminaire de Québec continue à exercer la haute justice du Château-Richer.

---

(1) Je propose de nouveau cette énigme à la Société de Montréal.

1752.—Guidon brodé par les dames canadiennes et sur lequel est figuré le pacte entre les autorités coloniales et une tribu qui se donne à la France et au christianisme par l'entreprise de l'abbé Picquet, M. de Longueuil étant Commandant-Général de la colonie, M. de La Périère. Gouverneur de Montréal, *Gubernator*, et le Chevalier de Lacorne, interprète.

1754.— Pécaudy de Contrecœur, fonde le fort Duquesne, aujourd'hui Pittsburg.

Premières provisions royales de Conseillers Assesseurs au Conseil Souverain accordées aux élèves qui suivaient les Conférences de droit du Procureur-Général, en faveur du Sieur Thomas Marie Cugnet.

Précis des événements de la Campagne de M. Picoté de Belestre, dans son expédition vers Corlar ; et destruction des cinq forts Palatins.

1755.—Le chevalier de Beaujeu met en déroute sur les rives de la Mononghala l'armée du général Bradock.

1758.—Le Jésuite Roubaut fait l'éloge du Marquis de Montcalm, à l'occasion de ses conquêtes.

Le Général Abercrombie, quoique vaincu honteusement à Carillon, se rend maître de Catarocoui, entrepôt de la traite *des pays* d'en haut : Le Sieur Douville évacue Toronto et se retire à Niagara.

Le Sieur Pont-Leroy, Ingénieur en chef de la Nouvelle-France, rétablit en partie Catarocoui, et le Sieur Duplessis le réocupe ; mais le Sieur Benoit, Commandant, se retire bientôt à la Présentation.

Le Marquis de Vaudreuil accompagne la relation de la bataille de Carrillon du Marquis de Montcalm d'apostilles critiques.

1759.—Lettre de Mgr. de Pontbriand, où il proclame qu'on a tort d'attribuer au Marquis les malheurs qui sont arrivés.

Installation du Conseil Supérieur à Montréal.

1760.—Mort de l'Evêque, à Montréal. Messire Jolivet, curé, fait son oraison funèbre.

1761.—Plan de la ville, faubourgs, communautés, paroisse de Montréal par Paul Labrosse, avec la position des camps des généraux Amhers et Murray.

1764.—Fin du Conseil Supérieur; Conseil Législatif. Le Pape Clément XIII, étend au Canada la constitution accordée en 1741, aux Hollandais et aux Belges par Benoit XIV, pour la validité des mariages mixtes.

1765.—Congrès des nations sauvages avec le Général Johnson, au Saut Ste. Marie, pour le rétablissement de la paix, troublée par la guerre de Ponthiac.

1771.—Cugnet combat les suggestions législatives du baron Mazéres.—Il est chargé par Carleton, avec MM. Juchereau et Pressard, de rédiger les anciennes lois de la Colonie.

L'Académie de Lyon couronne le travail de Sieur Vauquelin sur l'histoire et la géographie de l'Afrique.

1777.—L'imprimerie française établie à Montréal.

1780.—Mort de l'abbé Créqui, peintre Canadien.—Les Sulpiciens, seigneurs de l'Ile de Montréal, prêtent foi et hommage au Roi entre les mains de Sir Frédérick Haldimand.

1783.—Réception à Québec, d'une ambassade des Iroquois.

1785.—Le Major Holland fixe une méridienne à Québec.

1787.—Le prince William Henry, depuis Guillaume IV, en Canada. Grasset Saint Sauveur, natif de Montréal, qui a émigré en France lors de la conquête, publie son premier ouvrage.

1790.—Quesnel joue sur la scène les sans-culottes français.

1791.—Notre loi constitutionnelle est portés dans le Parlement Britannique: Edmond Burke et Edouard Fox rompent à son occasion.

1793—Evêché anglican à Québec. Tomline, évêque de Winchester, fait nommer le docteur Mountain.

1795.—Le comte amiral Martin, natif du Canada, commande la flotte de la république française, dans la Méditerranée.

1796.—Monseigneur O'Donell, nommé Vicaire-Apostolique pour Terre-Neuve, est sacré à Québec.—Le capitaine, depuis l'Amiral Bedout, natif de Québec, se signale sur la flotte républicaine à la bataille de Lorient,

et mérite l'éloge de Fox dans la chambre des Communes.—Le Jeune Faribault, depuis un des fondateurs du Minnesota, fait un si beau modèle du régiment du duc de Kent, que ce prince lui offre une enseigne ; il cède sa place au futur héros de Châteauguay.

1897.—L'abbé Desjardins, prêtre émigré, docteur de Sorbonne et ancien Official d'Evreux, prêche l'oraison funèbre de Monseigneur Hubert.

1799.—Joseph Octave Plessis, Coadjuteur élu, fait une allocution à l'occasion de la bataille navale d'Aboukir.

1800.—Mort du dernier membre de la Compagnie de Jésus en Canada.—François Blanchet, publie le premier un livre sur la médecine.

1803 —Une sentence rendue à Montréal, déclare, dit-on, l'esclavage incompatible avec la constitution anglaise introduite dans ce pays.(1) MM. de Longueuil, M. Gill et Richardson, sont chargés de faire enlever les fortifications de Montréal.—Joseph François Perrault traduit la *Lex Parlamentaria.*—Louis Charland publie la première carte du Bas-Canada.

1805.—Apparition du *Canadien*, notre première feuille politique.

1808,—La Société Littéraire de Québec fête la naissance du Roi par des odes et un éloge en prose. Le président distribue des palmes.

1811.—Le Général Chaussegros de Lery, baron d'empire, né à Québec, commande les ingénieurs de Napoléon en Espagne, tandis que les trois fils de l'honorable Louis de Salabarry combattaient dans l'armee de Wellington.

---

(1) M. Hodgins dit que c'était le juge Osgood, qui prononça la sentence. Il parait que ce Magistrat était retiré et que ce fut plutôt le Juge Monk, si toutefois telle sentence fut portée comme l'avance cet abréviateur ainsi que Madame Roy. L'esclavage pouvait être contraire au droit public anglais sans l'être au droit public du Canada, en partie emprunté à la France. Bref l'esclavage avait été confirmé ici non-seulement par les Capitulations mais même par un statut impérial que les Juges auraient dû connaître. Joseph Papineau et James Cuthbert tentèreut vainement à diverses reprises de faire abolir l'esclavage par le Parlement du Bas-Canada. Mais, malgré le statut impérial, il fut effectivement porté dans le Parlement du Haut-Canada une loi pour l'abolition graduelle de l'esclavage.

1812.—Le plan de Québe par Duberger est déposé à l'arsenal de Woolwich.

1813.—Le lieutenant colonel Bruyère, Canadien, commande en Chef l'arme du génie en Amérique.—Bataille de Chateauguy.—Mort du dernier des Pères Récollets.

1814.—Mort glorieuse de Brock et de Tecumseh.

1815 —Sir Gordon Drummond, natif de Québec, Administrateur du gouvernement.

1818.—Charles Lennox, duc de Richmond et d'Aubigny, Gouverneur-Général.—Le Chevalier de Salaberry et Monseigneur Plessis sont sommés par le Roi au Conseil Législatif.

1819.—L'évêque de Québec va à Rome ; le Pape, qui ne peut encore le nommer archévêque en titre, lui accorde néanmoins le secours de prélats auxiliaires.

1828 —La Société des Arts de Londres envoie la médaille d'or d'Isis à William Green, secrétaire de la Société des Arts et des Sciences fondée à Québec par lord Dalhousie.

1829.—La Société Littéraire et Historique publie ses Transactions, et Kussick le Tuscarora, fait imprimer l'histoire des cinq Cantons Iroquois.

1820.—Michel Bibaud publie le premier volume de poésies canadiennes ; il a l'honneur d'une critique dans la Revue Encyclopédique de Paris.—Le traité de la grande et de la petite culture de Joseph François Perrault est couronné par la Société d'Horticuture de New-York.

1831.—Travaux géographiques de Bouchette ; Denis Benjamin Viger publie ses Considérations sur la dernière révolution de la Belgique.

1832.—Commencement du régime municipal à Québec et à Montréal.—On crée l'enseignement des Sourds-Muets.

1834.—Polémiques théologico-philosophiques au sujet des doctrines de Lammenais.

1827.—Michel Bibaud publie son Histoire du Canada.

1838.—Union des Canadas.

1841.—Monseigneur de Forbin Janson en Canada.—Les Surintendant de l'Instruction Publique. (1842)

1842.—Les Jésuites reparaissent en Canada.

1844.—Québec érigée finalement en Métropole Ecclésiastique.—Le cardinal Préfet de la Propagande écrit une lettre de félicitation à l'honorable Barthélemi Joliet.

1845.—Les frères Blanchet fondent l'Eglise de l'Orégon.

1847.—La municipalité de St. Mâlo, fait don à la Société Littéraire et Historique de Québec d'un tableau représentant Jacques Cartier.—L'abbé Gingras publie son voyage en Orient.

1851.—Premier Concile Provincial de Québec —Renouvellement de l'enseignement du droit après 90 ans d'interruption.

1852.—Université Laval, Chartre Royale. Indult Pontifical, en 1853. Les abbés Aubry et Casault furent faits docteurs de la Sapience.—Le Nonce Bedini en Canada.

1854.—Mort du voyageur Aubry.—Monseigneur de Montréal représente la Province Ecclésiastique de Québec au concile convoqué à Rome pour la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

1855.—L'abbé Légaré, de Québec, soutient dans l'Ecole des Carmes à Paris, une thèse sur l'autorité politique du Pape au moyen-âge.—L'Université de St. Jean de New-York confère les premiers honneurs académiques au docteur Brownson et à six Canadiens —Mort du Colonel Ménard, Canadien, un des fondateurs du Texas—Réjouissances extraordinaires à l'occasion du cable transtlantique ; mystification.

1856—Le Canada à l'Exposition Universelle.— Sir W. Logan reçoit la médaille d'honneur.—Plusieurs Canadiens publient des livres à Paris.—Mort de Salomon Juneau, fondateur de Millewaukie.

1857.—Onzième réunion à Montréal, de la Société Américaine pour l'avancement des sciences.—Monseigneur de Montréal répond à la critique du Cérémonial des Evêques Commenté, publiée dans la Revue Théologique de Paris.—Etablissement définitif de l'enseignement normal.

1858.—Publication des Relations des Jésuites.

1860.—Démonstration en faveur du Pape, contre Napoléon dans tout le Canada ; M. Frémont porteur de l'adresse de Québec, est fait chevalier de l'Ordre St. Grégoire le Grand —Sir Alan McNab et le chevalier Pascal Taché sont créés Aides-de-Camp de la Reine.—Visite d'Albert-Edouard, prince de Galles, en Canada.—L'abbé Lagacé est nommé membre du Congrès convoqué à Paris pour le perfectionnement de la musique religieuse.